

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE EXERCICE 2008-2009

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L.225.37 du Code de Commerce.

Il vous expose les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration durant l'exercice 2008-2009 et vous informe des procédures de contrôle interne mises en place dans notre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225.235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.

I * TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs :

- * Monsieur William MERIEL - Président du conseil d'administration et directeur général
- * Madame Mauricette MERIEL
- * Monsieur Philippe MISEREY - Directeur général délégué

Monsieur Daniel FERRAND, Directeur général délégué (non administrateur) est invité régulièrement à participer aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni très régulièrement au cours de l'exercice.

La totalité des décisions du conseil d'administration a été adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général.

Les administrateurs ne bénéficient pas de jetons de présence.

Compte tenu de la composition du conseil d'administration, nous n'appliquons pas le code de gouvernance AFEP/MEDEF.

II * LE COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est composé du Président directeur général, des Directeurs généraux délégués de la société mère ainsi que des responsables des principales filiales.

Il se réunit une fois par mois sauf au mois d'août.

Il arrête les budgets de chaque société du groupe. Il examine les comptes mensuels de chaque société et analyse les écarts entre les prévisions et les réalisations.

Tous les sujets sont abordés par ce comité et plus particulièrement la synergie entre les sociétés.

Organe de contrôle du groupe, il exerce également un rôle important dans l'élaboration de la stratégie.

III * REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Ils se décomposent de la manière suivante :

- * rémunération fixe : compte tenu de l'ancienneté des mandataires sociaux (plus de 20 ans) la rémunération fixe résulte de l'évolution du groupe depuis leur prise de fonction.
- * rémunération variable : une prime de bilan, est octroyée, directement calculée à partir du résultat opérationnel consolidé et du résultat d'exploitation de certaines filiales.
- * avantages en nature : concerne l'utilisation de véhicules de fonction en application des règles fiscales et sociales ainsi que les primes d'assurance chômage des dirigeants d'entreprises.
- * stocks options : il n'a jamais été mis en place de tel plan.
- * autres : les mandataires sociaux ont les mêmes avantages et aux mêmes conditions que l'ensemble des cadres de la société (retraite complémentaire ART-83 - mutuelle et prévoyance - indemnités de départ à la retraite).
- * les Directeurs généraux délégués bénéficient, en cas de révocation de fonction ou bien en cas de changement dans le management de la société ou encore en cas de limitations importantes de leurs attributions de mandataire entraînant leur départ, d'une indemnité à titre de dommages et intérêts égale à 24 mois de rémunération brute mensuelle de base pour chacun d'eux.

	Fixe	Variable*	Avantages en nature	Retraite (article 83)
Exercice 2008-2009	520 725	39 969	14 407	28 241
Exercice 2007-2008	520 725	59 623	10 478	27 340

*rattachée à l'exercice (versée ou non dans l'exercice)

IV * LE CONTRÔLE DE GESTION

Le service du contrôle de gestion, intégré dans la société mère a pour mission :

- * d'élaborer avec les directions opérationnelles les budgets des sociétés filiales, de les consolider et d'assurer la cohérence des informations.
- * d'assister le management opérationnel dans le suivi de l'exécution du budget.
- * de contrôler la réalisation du budget d'investissements.
- * de fournir au comité de direction une synthèse de ses travaux.
- * de réaliser toute étude ponctuelle.
- * de proposer des actions en vue de l'optimisation des coûts..

V * LES CONSEILS EXTERIEURS

Compte tenu de la taille et des besoins du GROUPE un certain nombre de fonctions sont externalisées :

- * juridique.
- * fiscale- contentieux.

VI * LE CONTRÔLE EXTERNE

L'organisation interne est complétée par l'intervention des commissaires aux comptes, qui contrôlent les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels du GROUPE..

VII * LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE RELATIVES A LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

7.1 * Principes et normes comptables du GROUPE

7.1.1- Comptes sociaux

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable.

7.1.2 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés publiés pour l'exercice 2008-2009 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS ont été appliquées avec effet rétroactif au 1er mai 2004.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes à la même date.

7.2 * Procédures d'établissement et de contrôle des comptes

Les sociétés françaises du groupe utilisent le logiciel SAP, qui permet d'atteindre un meilleur niveau de sécurité dans les procédures internes des cycles de ventes, d'achats, de trésorerie et de gestion du personnel. Le domaine commercial et la facturation fonctionne désormais en intégration dans SAP via le module des ventes pour les principales sociétés du GROUPE.

Les comptes consolidés sont établis à partir des données saisies localement dans chaque entité conformément aux normes du GROUPE.

Les données locales incluant un bilan, un compte de résultat et une annexe sont établies selon un plan de compte unique.

Les données des filiales sont vérifiées par les services comptables et contrôle de gestion du GROUPE.

VIII * RISQUES

8.1 * Risques de marché

Le monopole de La Poste a été réduit le 01.01.03 aux lettres de moins de 100 grammes.

Le 01.01.06, ce seuil a été abaissé à 50 grammes. Le parlement européen a adopté le 11 juillet 2007 le texte proposant la libération intégrale du secteur postal le 1er janvier 2011, repoussant ainsi de 2 ans l'échéance initialement prévue.

La loi du 20 mai 2005 a transposé en droit français les dispositions européennes en matière de services postaux. Elle a confié la régulation du secteur à un régulateur indépendant, l'ARCEP (anciennement ART).

Cette ouverture à la concurrence à l'horizon de 2011 ne nous permet pas d'identifier précisément les risques pour notre groupe à l'heure actuelle.

8.2 * Risques clients

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe, La Poste, représente 4,55% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 08-09. Il est en constante diminution depuis plusieurs exercices.

La Poste a accéléré depuis septembre 2008 la mise en place d'une politique de « tarification nette » ainsi qu'une facturation directe à nos clients, ce qui conduit à moduler le prix de l'affranchissement en fonction des frais plus ou moins importants engagés par La Poste pour distribuer le courrier.

De ce fait, la rémunération que nous percevons de La Poste pour effectuer le travail de tri du courrier afin de constituer les différents lots, vient en diminution du prix de l'affranchissement d'où l'expression « tarification nette ».

Nos clients bénéficiant de cette baisse de tarif d'affranchissement devraient corrélativement nous rémunérer notre prestation de tri. Les conditions du marché n'ont permis que très partiellement cette facturation.

Toutefois une offre à tarif unique brut persiste pour de faibles volumes.

La Poste a supprimé l'utilisation des sacs postaux pour le transport du courrier et les remplace par des containers en plastique (Kubs) qui permettent une plus grande mécanisation des flux après conditionnement.

8.3 * Risques fournisseurs

Le Groupe n'est pas exposé à de tels risques.

8.4 * Risques juridiques

Le Groupe n'est pas impliqué dans un litige susceptible d'avoir une incidence significative négative sur sa situation financière.

8.5 * Risques pays

Le Groupe n'est pas exposé à un risque pays.

8.6 * Risques de charge

Le Groupe n'est pas significativement soumis à un risque de change.

8.7 * Risques de taux

La trésorerie n'est pas couverte contre les risques de taux. Concernant les emprunts, nous avons 3,66 M€ d'en-cours au 30.04.09 indexés sur des taux variables.

Au 30.04.09, nous avons 0,95 M€ d'en-cours basés sur le taux CODEVI.

8.8 * Risques de liquidité

Au 30.04.09, la dette financière s'élève à 19,50 M€ et se détaille comme suit :

* Emprunts auprès des établissements de crédit	18,95 M€
* Participation de salariés	0,55 M€

Les emprunts ont été contractés auprès de plusieurs établissements financiers selon des modalités tout à fait classiques en pareille matière et sans covenants.

Sur l'ensemble de cette dette, l'annuité à moins d'un an est de 6,72 M€.

Le Groupe ne mobilise pas son poste clients.

Au 30.04.09, la trésorerie s'élève à 9,59 M€.

La marge brute d'autofinancement de l'exercice clos au 30.04.09 est de 14,56 M€.

8.9 * Risques sur actions

Le Groupe ne place ses liquidités qu'en souscrivant, en fonction de la trésorerie, des parts d'OPCVM monétaires. Par conséquent, le risque lié à l'évolution des marchés financiers est limité.

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées, à la souscription, en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Une variation des cours n'aura donc aucune influence sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

8.10 * Risques liés à l'environnement

Les conséquences de notre activité sur l'environnement sont négligeables. Aucune provision pour risque ou garantie en matière d'environnement n'a été constatée sur l'exercice 08-09.

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice en exécution d'une décision de justice en la matière.

Notre activité ne génère aucune nuisance particulière.

Notre filiale Data One vient d'être certifiée ISO 14001.

8.11 * Assurances

Chaque société du groupe bénéficie d'un contrat d'assurance distinct par l'intermédiaire du même courtier pour les sociétés françaises.

Les sociétés françaises sont assurées auprès d'AGFet Mailtec Difusion est assuré par AXA.

Les contrats d'assurances portent principalement sur les risques suivants :

- * Multirisques (matériels, marchandises, bâtiment)
- * Responsabilité civile exploitation
- * Responsabilité civile professionnelle
- * Perte d'exploitation
- * Responsabilité des dirigeants
- * Déplacements professionnels et automobiles

Fait à Normanville, le 15 septembre 2009

William Mériel,

Président du conseil d'administration